

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUILLET 2020
« ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS »

L'an deux mil vingt, le cinq-juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 30 juin 2020, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel HANNECART, doyen de l'assemblée, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents: M. HANNECART Michel, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. LEGRAND Pascal, Mme DEBIONNE Brigitte, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. CARPENTIER Bernard, Mme FOSTIER Francine, M. ROLAND Paul-Henri, Mme LABOUREUR Marie-Claude, M. SQUELART Christophe, Mme BAYART Nathalie, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. LALLEMAND Serge, Mme JOSSERAND Delphine, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

-INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HANNECART Michel, plus âgé des membres présents du conseil municipal qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

-DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

-ELECTION DU MAIRE

Vu l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal. »,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T. qui prévoient que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal,

Considérant qu'à l'issue du second tour des élections Municipales du 28 juin 2020 il convient de procéder à l'élection du Maire,

Monsieur HANNECART Michel et Monsieur MARIE Serge se sont portés pour chacun, candidat à l'élection du Maire

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Nombre de suffrages nuls :	00
Nombre de suffrages blancs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité Absolue :	12

Suffrages obtenus :	M. Michel HANNECART	16
	M. Serge MARIE	07

Monsieur Michel HANNECART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

-DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2, La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté au scrutin ordinaire, **à 16 voix pour et 7 abstentions.**

FIXE à **6** le nombre des adjoints à élire.

-ELECTION DES ADJOINTS

Vu la délibération n°2020/016 en date du 5 juillet 2020 fixant à 6 le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Berlaimont,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal, chaque liste devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Conseil Municipal a accordé 5 minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats, à l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au maire avait été déposée :

Mme DOCTOBRE Marie-Christine

M. GODIN Jean-Luc

Mme DELVALLEE Séverine

M. GRIERE Daniel

Mme FOSTIER Francine

M. LEGRAND Pascal

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de suffrages nuls : 03

Nombre de suffrages blancs : 03

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité Absolue : 12

Suffrages obtenus : Liste de Mme Marie-Christine DOCTOBRE 17

La liste menée par Mme Marie-Christine DOCTOBRE est élue à la majorité absolue.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire, Michel HANNECART a procédé à la lecture de la charte de l'élu local reprise à l'article L1111-1-1 du CGCT

Fait le 7 juillet 2020

Le Maire, Michel HANNECART

